

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

AMENDEMENT

N ° CL439

présenté par

M. Vercamer, M. Brindeau, M. Dunoyer, M. Morel-À-L'Huissier, M. Warsmann et Mme Sage

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 11 BIS C, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.